

CONTRAT D'EMPLOI (Directeur des ventes)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉAMBULE.....	8
0.00 INTERPRÉTATION.....	8
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Activités.....	8
0.01.02 Année.....	8
0.01.03 Année Financière.....	9
0.01.04 Bénéfices d'Exploitation.....	9
0.01.05 Bénéfices Excédentaires.....	9
0.01.06 Budget.....	9
0.01.07 Changement de Contrôle.....	9
0.01.08 Clientèle/Client.....	10
0.01.09 Code de Conduite.....	10
0.01.10 Conseil d'Administration.....	10
0.01.11 Contrat.....	10
0.01.12 Dépenses Admissibles.....	10
0.01.13 Durée Complète.....	10
0.01.14 États Financiers.....	10
0.01.15 Force Majeure.....	11
0.01.16 Fournisseurs.....	11
0.01.17 Information Confidentielle.....	11
0.01.18 Manquement.....	12
0.01.19 Meilleur Effort.....	12
0.01.20 PARTIE.....	12
0.01.21 Période de Référence.....	12
0.01.22 Personne.....	12
0.01.23 Personne Associée.....	12
0.01.24 Personne Liée.....	12
0.01.25 Produits.....	13
0.01.26 Profits Avant Impôts.....	13
0.01.27 Propriété Intellectuelle.....	13
0.01.28 Représentants Légaux.....	13
0.01.29 Services.....	13
0.01.30 Stipulations Essentielles.....	13
0.01.31 Supérieur.....	13
0.01.32 Tâches.....	14
0.01.33 Taux Préférentiel.....	14
0.01.34 Territoires.....	14
0.02 Préséance.....	14

0.03	Juridiction.....	14
0.03.01	Assujettissement.....	14
0.03.02	Non-conformité.....	15
	a) Divisibilité.....	15
	b) Disposition alternative.....	15
0.04	Généralités.....	15
0.04.01	Cumul.....	15
0.04.02	Dates et délais.....	15
	a) De rigueur.....	15
	b) Calcul.....	15
	c) Reports.....	16
0.04.03	Références financières.....	16
0.04.04	Renvois.....	16
0.04.05	Genre et nombre.....	16
0.04.06	Titres.....	16
0.04.07	Présomptions.....	16
0.04.08	Connaissance.....	17
0.04.09	Acceptation.....	17
1.00	OBJET.....	17
1.01	Engagement.....	17
1.02	Tâches.....	17
1.03	Délégation de pouvoirs.....	18
	1.03.01 Pouvoirs généraux.....	18
	1.03.02 Reddition de compte.....	18
1.04	Lieu du travail.....	18
2.00	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....	19
2.01	Prime de signature.....	19
2.02	Salaire de base.....	19
	2.02.01 Initial.....	19
	2.02.02 Ajustement.....	19
2.03	Boni de performance.....	19
2.04	Option.....	20
	2.04.01 Octroi.....	20
	2.04.02 Durée.....	20
	2.04.03 Exercice.....	20
2.05	Vacances.....	20
2.06	Assurances.....	20
	2.06.01 Invalidité/maladie.....	20
	2.06.02 Responsabilité.....	21
	2.06.03 Collective.....	21
2.07	Fonds de pension.....	21
2.08	Reconnaissance.....	21

3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	21
3.01	Prime de signature	21
3.02	Salaire de base.....	22
3.03	Boni de performance.....	22
3.04	Intérêt.....	22
4.00	SÛRETÉS.....	22
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES.....	22
6.00	ATTESTATIONS DE LA SOCIÉTÉ/COMPAGNIE.....	22
6.01	Statut.....	23
6.02	Capacité.....	23
6.03	Effet obligatoire	23
7.00	ATTESTATIONS DU DIRECTEUR DES VENTES	23
7.01	Résidence.....	23
7.02	Renseignements	23
7.03	État de santé	23
7.04	Stipulations Essentielles.....	24
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES.....	24
9.00	OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ/COMPAGNIE.....	24
9.01	Equipement.....	24
9.01.01	Ordinateur portatif	24
9.01.02	Dispositif de communication.....	24
9.02	Dépenses.....	24
9.03	Indemnisation.....	24
9.04	Formation	25
9.05	Ressources	25
9.06	Relocalisation.....	25
9.07	Renseignements personnels.....	25
9.08	Terminaison de l'emploi.....	26
9.08.01	Solde de tout compte	26
9.08.02	Réintégration.....	26
10.00	OBLIGATIONS DU DIRECTEUR DES VENTES	27
10.01	Disponibilité/Exclusivité.....	27
10.02	Collaboration.....	27
10.03	Relations avec la direction	27
10.04	Réseau de distribution	27
10.05	Encadrement.....	27
10.06	Base de données.....	28

10.07	Conduite.....	28
10.08	Information Confidentielle.....	28
	10.08.01 Reconnaissance.....	28
	10.08.02 Remise de la documentation.....	28
10.09	Non-concurrence	29
	10.09.01 Portée.....	29
	10.09.02 Ajustements	29
	a) Territoire.....	29
	b) Durée.....	29
	10.09.03 Pénalité.....	29
	10.09.04 Autres Recours	30
10.10	Non-sollicitation de la Clientèle	30
	10.10.01 Etendue.....	30
	10.10.02 Pénalités	30
10.11	Non-sollicitation du personnel.....	30
	10.11.01 Etendue.....	30
	10.11.02 Pénalités	30
10.12	Opportunités d'affaires	30
10.13	Conflit d'intérêts	31
10.14	Propriété Intellectuelle	31
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	31
11.01	Cession.....	31
11.02	Recours.....	31
	11.02.01 Choix.....	31
	11.02.02 Aucune restriction	31
11.03	Prescription.....	32
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	32
12.01	Avis	32
12.02	Résolution des différends.....	32
	12.02.01 Négociations de bonne foi	32
	12.02.02 Médiation.....	32
	12.02.03 Arbitrage.....	32
12.03	Élection	33
12.04	Exemplaires.....	33
12.05	Modification.....	33
12.06	Non-renonciation.....	33
12.07	Transmission électronique	33
13.00	FIN DU CONTRAT	34
13.01	De gré à gré.....	34
13.02	Par la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE.....	34
13.03	Par le DIRECTEUR DES VENTES	34

13.04 Terminaison de l'emploi 35
13.04.01 Départ 35
13.04.02 Règlement des avances 35

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR 35

15.00 DURÉE 35

15.01 Probatoire 35
15.02 Initiale 36
15.03 Renouvelée 36
15.04 Indéterminée 36
15.05 Survie 36
15.06 Non-reconduction 36

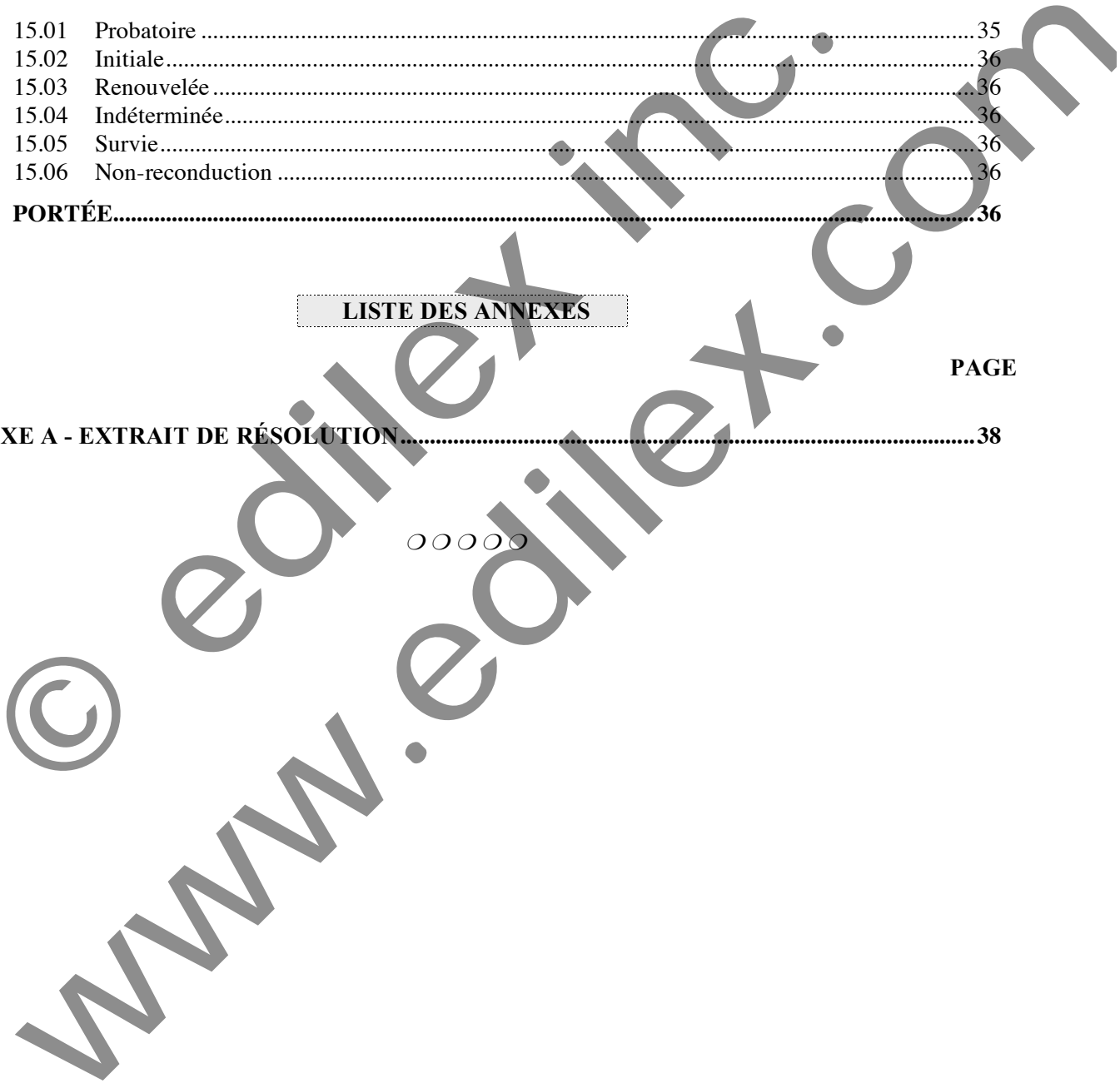
16.00 PORTÉE 36

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A - EXTRAIT DE RÉOLUTION 38

PAGE

○○○○○



CONTRAT D'EMPLOI intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE: V1 (Dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (Nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant sa principale place d'affaires au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

OU

V2 (Dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (Nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V3 (Dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (Nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment enregistrée sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi sous laquelle la société par actions est enregistrée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel qu'indiqué dans la résolution de l'administrateur unique [ou du Conseil d'Administration]];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA «SOCIÉTÉ/COMPAGNIE»;

ET: (Nom de la personne physique), (occupation), domicilié(e) et résidant au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE «DIRECTEUR DES VENTES»;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES «PARTIES».

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DES VENTES

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) La SOCIÉTÉ/COMPAGNIE exploite une entreprise de (*description sommaire des activités*);
- B) Pour les fins de son organisation interne, il est prévu un poste de directeur des ventes que la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE désire combler;
- C) (*nom de l'employé*) déclare posséder les qualités requises pour assumer les fonctions de directeur des ventes de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE;
- D) La SOCIÉTÉ/COMPAGNIE, après évaluation de sa candidature, accepte de confier le poste de directeur des ventes à (*nom de l'employé*) et ce dernier est d'accord pour assumer une telle responsabilité;
- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le Contrat, ou dans toute documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie (*description des activités commerciales*) par la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE et inclut toute autre activité reliée à celles-ci et tout nouveau secteur d'activité dans lequel la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE peut agir de temps à autre pendant la durée du Contrat;

0.01.02 Année

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DES VENTES

désigne, selon le cas, une année de calendrier, une période de DOUZE (12) mois consécutifs ou TREIZE (13) périodes consécutives;

0.01.03 Année Financière

fait référence à la période commençant le (date) et se terminant le (date);

0.01.04 Bénéfices d'Exploitation

désigne, pour les fins d'un exercice financier, les bénéfices avant impôts qui apparaissent aux États Financiers dressés par les experts-comptables de l'entreprise en conformité avec les principes comptables généralement reconnus;

0.01.05 Bénéfices Excédentaires

désigne, pour tout exercice financier annuel qui se termine pendant la Durée Complète, la différence entre les Bénéfices d'Exploitation réels et les Bénéfices d'Exploitation prévisionnels pour ce même exercice;

0.01.06 Budget

désigne l'état prévisionnel des revenus et dépenses de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE se rapportant à un exercice financier particulier, ventilé par service et préparé en consultation avec les directeurs de services par le chef de direction de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE; cet état doit recevoir l'approbation du Conseil d'Administration de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE et, le cas échéant, constitue les objectifs financiers de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE pour ledit exercice;

0.01.07 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE au Contrat ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne ou entité de titres d'une telle personne morale représentant plus de CINQUANTE POUR CENT (50%) des droits de vote de cette dernière;
- b) une entente portant sur la vente ou la disposition de tout ou de substantiellement tous les actifs de la personne morale;
- c) une réorganisation de la personne morale menant au transfert des droits conférés par le Contrat d'une PARTIE à une Personne Liée;
- d) une fusion impliquant la personne morale; ou

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DES VENTES

e) l'approbation par les actionnaires de la personne morale d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.08 Clientèle/Client

désigne toute Personne, société de personnes ou société par actions desservie par la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE, en Produits ou en Services;

0.01.09 Code de Conduite

réfère, selon le cas, au manuel de l'employé, courant ou futur, établissant les politiques internes de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE comme adoptées par le Conseil d'Administration et révisées de temps à autre;

0.01.10 Conseil d'Administration

réfère au conseil d'administration de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE et inclut tout comité exécutif ou autre comité créé par le conseil d'administration en conformité avec les règlements de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE;

0.01.11 Contrat

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation reliée ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à la section 12.05; les expressions «des présentes», «aux présentes», «en vertu des présentes» et «par les présentes» et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le contrat, font généralement référence à l'ensemble du contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci à moins d'indication contraire dans le texte;

0.01.12 Dépenses Admissibles

désigne toute dépense qui ne dépasse pas l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin et qui est encourue dans le cours des Activités de l'entreprise par le DIRECTEUR DES VENTES dans le but de promouvoir la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE;

0.01.13 Durée Complète

désigne la durée initiale du Contrat ainsi que toutes les prolongations, tacites ou expresses de cette dernière;

0.01.14 États Financiers

Réfère aux États Financiers annuels préparés par les vérificateurs de la SOCIÉTÉ/COMPAGNIE conformément aux principes comptables généralement reconnus;

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	DIRECTEUR DES VENTES